

lyses faites par le Conseil économique du Canada indiquent qu'une croissance plus régulière des mises en chantier ralentirait considérablement l'augmentation des coûts (3). Bien que l'instabilité des mises en chantier ait diminué de 10 p. 100 durant la décennie 60 par rapport à la décennie 50, les fluctuations cycliques, en effet, n'ont pas été éliminées. C'est qu'elles présentent une concordance frappante avec les fluctuations de l'ensemble de l'économie : les creux et les sommets de la conjoncture générale et des cycles du logement, aussi bien aux Etats-Unis d'ailleurs qu'au Canada, coïncident d'assez près.

S'il est difficile de régulariser complètement le volume des mises en chantier, car il faudrait pour cela stabiliser l'économie canadienne, et s'il faut donc se résoudre à admettre une certaine instabilité, au moins est-il possi-



ble d'atténuer cette instabilité. Des progrès indéniables ont été réalisés ces dernières années, en particulier grâce à l'application de diverses recommandations faites en 1969 par la Commission fédérale d'études sur le logement et l'aménagement urbain. Le Conseil économique du Canada présente pour sa part un ensemble

de recommandations destinées à assurer à la construction une croissance plus régulière, afin que des logements plus nombreux et de meilleure qualité deviennent accessibles aux Canadiens les plus modestes. ■

3. Pour une croissance plus stable de la construction, 262 p., Conseil économique du Canada, Ottawa 1974.

conjoncture

Le budget fédéral

Une austère générosité



M. John Turner, ministre des finances.

 M. John Turner, ministre fédéral des finances, a fait adopter par la Chambre des communes un budget qui vise à soutenir l'expansion économique du pays : alors que le projet primitif (1), repoussé en mai 1974, était en suréquilibre, le budget définitif présente volontairement une "impasse" de 4,4 p. 100 (1,6 milliard de dollars sur un total de 34,9 milliards). Rejetant le dilemme inflation ou chômage, le gouvernement se donne pour objectif d'éviter le plus possible ces deux écueils à la fois. Le budget qui correspond à l'exercice se terminant le 31 mars 1976 comporte un ensemble de mesures orientées vers la croissance de l'économie plus que vers un effort de restrictions:

- allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et réduction de taxes sur des produits de consommation courante.

- imposition accrue des grandes sociétés et, plus particulièrement, des sociétés productrices de pétrole et de gaz (il ne leur est plus possible de déduire de leur déclaration le montant des redevances qu'elles versent aux provinces).

- forte détaxation des matériaux de construction ; création d'un régime d'épargne-logement.

- allègement des impôts auxquels sont assujetties les petites et moyennes entreprises.

D'un ensemble de mesures dont nous n'avons donné que l'essentiel, le gouvernement attend une baisse sensible du taux d'inflation. Celui-ci a été de 12 p. 100 en 1974 ; il serait ramené à 8 p. 100 dans un an, ou à tout le moins ne dépasserait pas 10 p. 100. Dans le domaine de la main-d'œuvre, il y aurait création de 250 000 emplois ; le taux de chômage continuerait d'osciller autour de 4,5 p. 100 de la popu-

lation active (2). Quelle serait, en fin de compte, la croissance du produit national brut ? Les observateurs pessimistes la fixent à 1 p. 100 ou 2 p. 100. Le ministre des finances prévoit pour sa part qu'elle sera comprise entre 4 p. 100 et 4,5 p. 100. Il estime qu'elle eût été de 3 p. 100 en l'absence des mesures budgétaires qu'il a fait adopter. La réalisation des objectifs dépendra dans une large mesure de la conjoncture économique chez les principaux clients du Canada : les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni. Le Canada n'exporte-t-il pas 24 p. 100 de la valeur de sa production ? ■

1. C'est la mise en minorité du gouvernement sur le budget qui aboutit aux élections législatives du 8 juillet 1974. Celles-ci ont donné de nouveau au parti libéral que dirige M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre, la majorité qu'il avait perdue en octobre 1972.

2. Cette évaluation correspond à l'approche européenne du chômage ; elle serait de 5,5 p. 100 selon les normes américaines.